



CHARTRE DU CITOYEN DU SPORT DE LA FEDERATION FRANCAISE DE PENTATHLON MODERNE

Les membres de la Fédération Française de Pentathlon Moderne, dirigeants, arbitres, athlètes, entraîneurs, bénévoles,

- après avoir pris connaissance de la présente charte,
- conscients des obligations qu'implique le rappel des fondements de la République Française
- conscients de ce qu'elle définit les droits et devoirs du « citoyen du sport en Pentathlon Moderne »,

prennent l'engagement d'en respecter les termes.

Section I: Rappel des fondements de la République Française

Chapitre 1: Principes, valeurs et symboles de la République française :

Le peuple français se reconnaît dans la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et dans les principes démocratiques hérités de son histoire.

- Il est attaché aux symboles républicains et les respecte.
- L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.
- L'hymne national est la "Marseillaise".
- La devise de la République est "Liberté, Égalité, Fraternité".
- La fête nationale est le 14 juillet.
- "Marianne" est la représentation symbolique de la République.
- La langue de la République est le français.

Chapitre 2: La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

- **Indivisible:** dans la République, le pouvoir souverain n'appartient qu'au peuple et à ses représentants. Aucune section, ou partie du peuple, ni aucun individu, ne peut s'en attribuer l'exercice.
- **Laïque:** la République assure la liberté de conscience. Elle respecte toutes les croyances. Chacun est libre de croire, de ne pas croire, de changer de religion. La République garantit le libre exercice des cultes, mais n'en reconnaît, n'en salarie, ni n'en subventionne aucun. La loi consacre la séparation des religions et de l'Etat.
- **Démocratique:** le principe de la République est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. Direct ou indirect, le suffrage est toujours universel, égal et secret. La loi étant l'expression de la volonté générale, tout citoyen doit la respecter et nul n'est censé l'ignorer. La force publique est chargée d'en assurer l'application. Nul ne peut être contraint à faire ce que la loi n'ordonne pas. Rendue au nom du peuple français, la justice est indépendante.
- **Sociale:** la nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. La République garantit à tous, la sécurité des biens et des personnes



Chapitre 3: Les droits et les devoirs du citoyen français

Être citoyen français exige de reconnaître que chaque être humain, sans distinction de race, de religion, ni de croyance, possède les droits inaliénables suivants :

- **Liberté:** Les hommes et les femmes naissent et demeurent libres et égaux en droit. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Le respect dû à la personne humaine interdit toute atteinte à sa dignité. Le corps humain est inviolable. Nul ne peut être inquiété pour ses opinions pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public. Tout citoyen peut parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté. Chacun a droit au respect de sa vie privée. Personne ne peut être accusé, arrêté ni détenu si ce n'est dans les cas et formes déterminés par la loi. Chacun est présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été jugé coupable. Chacun a la liberté de former une association ou de participer à celle de son choix. Il peut adhérer librement aux partis ou groupements politiques qui contribuent à l'expression du suffrage universel, comme défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale. Tout citoyen français âgé de 18 ans accomplis est électeur. Chaque citoyen ayant la qualité d'électeur, peut faire acte de candidature et être élu. Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique. Le droit de propriété est garanti par la loi.
- **Egalité:** Tous les citoyens sont égaux devant la loi, sans distinction de sexe, d'origine, de race ou de religion. La loi est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. L'homme et la femme ont dans tous les domaines les mêmes droits. La République favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. Chacun, homme et femme, peut librement exercer une profession, percevoir ses gains et salaires et en disposer comme il l'entend. Les parents exercent en commun l'autorité parentale. Ils pourvoient à l'éducation des enfants et préparent leur avenir. L'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes jusqu'à 16 ans. L'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque, à tous les degrés, est un devoir de l'Etat.
- **Fraternité:** Tout citoyen concourt à la défense et à la cohésion de la nation. Chacun a le devoir de contribuer, selon ses capacités financières, aux dépenses de la nation par le versement d'impôts directs, indirects ou de cotisations sociales. La nation garantit à tous la protection de la santé, la sécurité matérielle et le droit à congés. Toute personne qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.

Section II: Le Citoyen du sport en Pentathlon Moderne



Chapitre 1 Le pentathlon moderne, un outil au service de la société

La pratique du pentathlon moderne sous toutes ses formes (Laser Run, Biathle, Triathle, Tétrathlon, Pentathlon), à l'entraînement comme en compétition est un outil de bien-être et d'apprentissage de la vie en collectivité qui

- Crée des liens sociaux intergénérationnels dans la mixité.
- Permet de construire des projets de vie.
- Pousse à s'ouvrir aux autres par le partage d'activités, à construire un réseau social varié et diversifié.
- Développe des compétences utiles dans la vie professionnelle.
- Apprend le respect de l'autre et le respect des règles.
- Contribue à une meilleure santé.

Chapitre 2 Modalités de mise en œuvre: le citoyen du sport en pentathlon moderne

Quel que soit le statut, dirigeant, arbitre, athlète, entraîneur, bénévole, parent ou spectateur, chacun à un rôle à jouer pour que le pentathlon moderne représente toutes les valeurs citoyennes, en

- Faisant de chaque moment de la vie sportive, un moment de partage,
- Se conformant aux règles, et aux décisions des arbitres et des juges,
- Etant fairplay en toutes situations,
- Respectant les personnes et leurs différences,
- Adoptant les bonnes attitudes et les bons comportements en toutes circonstances,
- Respectant le travail et l'implication des bénévoles, des dirigeants, des entraîneurs et de tous les acteurs qui permettent la pratique sportive,
- Respectant le matériel,
- Respectant l'environnement,
- Respectant les chevaux mis à disposition par l'organisateur,
- Refusant les discriminations, et si nécessaire en les signalant,
- Veillant à la sécurité de tous,

Et plus globalement, en participant au bon déroulement de la pratique sportive, par sa présence, son expérience et ses connaissances.